



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 18 MARS 2024

DÉLIBÉRATION  
N° 24-11

DSI – MISE EN PLACE DE PRESTATIONS INFORMATIQUES

DATE DE CONVOCATION  
Le 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence M<sup>me</sup> Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Absente
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Adjoint au Maire de CESSON	Présent*	/	
<b>M. Mathieu VSKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-lès-Meaux - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent*	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- présidente	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Absent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé pouvoir A. THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire de CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Absente	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-président de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire d'EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Excusé	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Présent*	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé Pouvoir J. VACHER	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire du MEE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent**

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	7
<b>Présents prenant part au vote</b>	7
<b>Présents en visioconférence</b>	8
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	7
<b>Pouvoirs</b>	3
<b>Votants</b>	17

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction
M. David SERGENT	Responsable du service finances

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

À l'instar d'autres centres de gestion, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne entend mettre en place des prestations informatiques dont la finalité est l'amélioration de l'organisation des collectivités territoriales, en optimisant leur organisation interne et par ce biais, les services rendus aux usagers de leur territoire dans une perspective de la digitalisation des services publics

Il est dès lors proposé au Conseil d'administration d'approuver le déploiement d'une nouvelle mission facultative du Centre de gestion relative aux prestations informatiques qui peuvent concourir à la réalisation de ce besoin. Les centres de gestion peuvent en effet légalement mettre en place une telle mission au titre de l'article L.452-40 du code général de la fonction publique qui permet de mettre en place du conseil en organisation sur demande des collectivités.

Le détail de ces prestations est fourni dans un catalogue figurant en annexe de la présente délibération, notamment les modalités d'intervention, d'accompagnement et de tarification. Il s'agit des prestations suivantes :

- Mise à disposition de matériels accompagné de sa maintenance en option,
- Mise à disposition d'une solution de sauvegarde de données,

- Mise à disposition d'emplacement de stockage,
- Mise à disposition d'une messagerie professionnelle sécurisée,
- Assistance technique.

L'article L.452-40 du CGFP précise en effet que les centres de gestion peuvent assurer à la demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1 du même code et situés dans leur ressort territorial, toute tâche administrative complémentaire ainsi que les missions suivantes :

- 1° Conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines ;
- 2° Conseils juridiques ;
- 3° Archivage et numérisation.

**VU :**

- L'article L.452-40 du code général de la fonction publique ;
- Le catalogue des prestations élaboré par le service communication du Centre de gestion joint en annexe ;
- L'enquête de besoins effectuée en mars 2023 dont les résultats furent concluants, identifiant ce besoin comme essentiel pour les collectivités affiliées.

**CONSIDÉRANT :**

Que les conditions d'ouverture d'une telle mission aux termes de l'article L.452-40, précité, sont pleinement remplies compte tenu notamment de la diligence d'une enquête de besoin, démontrant que cette prestation est de nature à améliorer l'organisation des collectivités y recourant.

Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1**

D'approuver la mise en place d'une nouvelle mission facultative relative à l'appui informatique au sein du Centre de gestion de Seine-et-Marne, démarche pilotée par le service informatique.

**Article 2**

D'approuver les termes du catalogue fourni en annexe, fixant notamment les modalités d'intervention, d'accompagnement et de tarification des collectivités recourant aux prestations proposées.

**Article 3**

D'autoriser la Présidente à signer les conventions avec les collectivités ou établissements publics qui souhaiteront adhérer à ce nouveau service et le Centre de gestion, ainsi que tous les actes y afférents. La convention reprendra à l'identique les modalités d'adhésion du catalogue joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 18 mars 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,



CAROLE THIBAUT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Date d'affichage :*